



## Convention internationale du 18 mai 2007 de Nairobi sur l'enlèvement des épaves, 2007

RS 0.747.363.5; RO 2016 2777

### Champ d'application le 6 décembre 2017, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Belgique	17 janvier 2017 A	17 avril 2017
Corée (Nord)	8 mai 2017 A	8 août 2017
Croatie	11 juillet 2017 A	11 octobre 2017
Portugal	19 octobre 2017 A	19 janvier 2018
Singapour	8 juin 2017 A	8 septembre 2017
Suède*	3 novembre 2017 A	3 février 2018

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation maritime internationale (OMI): [www.imo.org](http://www.imo.org) ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>1</sup> La présente publication rectifie (Belgique) et complète celles qui figurent au RO 2016 2777 et 2017 2287.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE ([www.dfae.admin.ch/traites](http://www.dfae.admin.ch/traites)).

